

Madame, Monsieur,

Lors de la réunion du groupe de travail environnement, il est apparu une méconnaissance du rôle du Syndicat Mixte de l'Autunois Morvan.

Son rôle consiste à apporter une assistance aux porteurs de projet pour préciser leur demande et obtenir des subventions soit issues du contrat de Pays ou des subventions sectorielles si elles sont prévues au Conseil Régional ou au Conseil Général.

Par exemple, l'action du pays de la Bresse en faveur de la méthanisation est portée par la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire qui a obtenu des subventions au travers le contrat de Pays. Les agriculteurs concernés s'adressent donc bien à la Chambre d'Agriculture et non au Pays.

Autre exemple évoqué, si le Syndicat Mixte peut aider une association à préparer une fiche d'aide à la recherche de subvention pour les particuliers pour la pose de panneaux solaires, ce ne sera pas une initiative de sa part.

Il faut comprendre que la partie administrative et ingénierie du Pays et du Syndicat Mixte est assuré par 4 personnes seulement et que toute augmentation de ces effectifs demanderait un financement qui soit serait pris sur les sommes allouées au contrat de Pays soit serait apporté par les Communautés de Communes et les Communes adhérentes sur leur fonds propres.

Après une première réunion qui était destinée à présenter les différentes fiches actions pour que chacun connaisse les grandes catégories d'actions éligibles, les prochaines réunions du groupe de travail doivent permettre à tous les porteurs de projets y compris les collectivités locales de présenter leur idée ou de proposer des actions concrètes. Le groupe pourra enrichir la réflexion de la structure susceptible de porter le projet après avoir vérifié qu'il est compatible avec les fiches d'action et éventuellement trouver un co-porteur.

Chaque année, une programmation des projets présentés au Pays et au Syndicat Mixte sera faite. S'il n'y a aucune proposition concrète, il ne pourra pas y avoir de crédits débloqués.

J'espère avoir apporté quelques précisions qui m'ont semblées indispensables et vous donne rendez-vous lors de la prochaine réunion.

Cordialement.

François COUROUBLE
Membre du Bureau du Syndicat Mixte
Responsable élu du Groupe de Travail Environnement

Groupe de travail « Environnement »

25 juin 2008 – Muséum d'Histoire Naturelle d'Autun

Compte-rendu

Participants :

Lucienne HAESE (Autun Morvan Ecologie)
Laurence PRIET (conseillère municipale à Uchon)
Paul DESBOIS (DDE 71)
Violaine LESCEUX (CPIE)
Alain PREVOST (individuel)
Laurent PARIS (Parc Naturel Régional du Morvan)
Véronique LEBOURGEOIS (Parc Naturel Régional du Morvan)
Sophie SIMONET (Chambre d'Agriculture)
Véronique GILLES (Chambre d'Agriculture)
Aurore GAY (Par Nature)
Nicole GARDEAU (Par Nature)
Julien BARNAY (technicien CCA)
Stéphane CLEMENT (technicien SINETA)
Pierre LARGY (Cultivons nos campagnes)
Jean-Pierre DUVIGNAUD (MFR d'Etang sur Arroux)
François COUROUBLE (Président de la CCVD, membre du bureau du Syndicat Mixte du Pays)
Alexandra DUSSABY (chargée de mission Agenda 21Local de la CCA)

Eléments de présentation :

- Cadre stratégique 2008-2013 et procédure d'instruction des dossiers
- Fiche-action n°10 – Gérer et préserver la ressource en eau
- Fiche-action n°11 – Plan Climat et Energie
- Fiche-action n°12 – Mettre en valeur la biodiversité et les paysages
- Démarche de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)
- Démarche de Plan Climat Territorial et bilan des émissions de gaz à effet de serre
- Réalisation d'une charte de paysage par le CPIE
- Service Nature Environnement du CPIE – Ingénierie de gestion environnementale

Déroulement :

I. Eau

1- Réaliser des actions de sensibilisation et d'information sur la qualité des cours d'eau vers la population et les élus.

2- Des précisions à ajouter sur les enjeux et la motivation de la fiche-action : la fermeture des milieux liée à la déprise agricole n'est pas à généraliser, particulièrement sur les ruisseaux (« petit chevelu ») où la pression agricole reste forte. La suggestion est de travailler sur de la replantation et la restauration de ripisylve. Le Parc Naturel Régional du Morvan dispose d'outils pour cette action. L'Arroux étant un cours d'eau plus important nécessite du génie hydrogéologique plus complexe à mettre en œuvre pour une meilleure efficacité des actions, c'est le rôle et la compétence du SINETA.

II. Energie

1- Il y a un manque d'information sur les aides possibles et les démarches pour les porteurs de projets souhaitant mener des actions d'économies d'énergie ou installer des énergies renouvelables. Ce point pourra faire l'objet d'une information dans la prochaine Lettre de Pays.

Pour mieux sensibiliser les habitants il faut valoriser les opérations exemplaires, et il faut aussi que les collectivités soient exemplaires en matière d'énergie.

2- Plan Climat Territorial

Présentation schématique :

- a) Réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre, qui permet d'identifier les principales sources d'émissions sur le territoire, et aussi de mobiliser sur la démarche et de s'en servir comme outil de sensibilisation
- b) Réalisation d'un diagnostic qui permet d'identifier les enjeux
- c) Rédaction et mise en oeuvre d'un plan d'actions

Le plan Climat Territorial de l'Autunois-Morvan devra être réalisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Morvan et en fonction de la labellisation par le ministère.

Pour information, en milieu rural, les collectivités sont responsables directement de 15% de l'émission des gaz à effet de serre et peuvent agir pour 50%, alors que les particuliers y contribuent directement pour 50%.

3- Propositions pour le prochain groupe de travail

- Proposer des actions « clés en main » issues d'autres territoires
- Valoriser des retours d'expériences notamment sur le micro-éolien
- Quelle potentialité d'implantation de micro-centrales hydrauliques ?

III. Biodiversité et paysages

1- Etre vigilant sur la pédagogie vis-à-vis des agriculteurs, en fonction d'aborder les problématiques et de communiquer. Il faut valoriser la profession plutôt que de réprimander dans l'intérêt de ne pas figer les choses comme dans les démarches Natura 2000.

Une base d'échanges d'expériences et de pratiques pourrait être réalisée via des intervenants spécialisés (botanistes, entomologistes...) auprès des agriculteurs pour une meilleure sensibilisation et acceptation des mesures préconisées.

2- Le Parc Naturel Régional du Morvan met en œuvre des MAE (Mesures Agri Environnementales) sur son territoire, ainsi que le dispositif « prairies sèches » en partenariat avec la chambre d'agriculture.

Le parc souhaite mettre en œuvre un Contrat d'Excellence Territorial (CET) qui est un appel à projet permanent du Conseil régional de Bourgogne (cf. règlement d'intervention en PJ) cependant le dossier risque de ne pas être accepté. Le Pays pourrait alors avoir un rôle d'effet levier et éventuellement répondre à cet appel à projet. Les Pays étant à priori des acteurs mieux pressentis que le Parc pour porter un CET.

3- Le FEADER ne pourra être mobilisé sur la thématique uniquement pour les zones Natura 2000.

4- Les porteurs de projets ont des difficultés à mobiliser les financements pour leurs actions en faveur de l'environnement.